



# Procès-verbal Du Conseil municipal

<b>Assemblée réunie</b>	<b>Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages</b>
<b>Date réunion</b>	<b>20 mars 2026</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>16 mars 2026</b>
<b>Organisée par</b>	<b>Le Maire sortant, Jean-Claude PARAVY</b>
<b>Participants</b>	JACQUEMIER Nicolas POLLET Laurence KREBS Jean-Marie CHARANCE Régine PARCORET Régis RIVE Nathalie PERROUD Régis PEYSSON Alexandra PICCOLI Jean-Yves TROVERO Marie-Flore GUICHERD Fabien CARREL Béatrice RABILLOUD Vincent HANZO Alexandra BLANC Eric PARCORET Laurence LABULLY Romain PACCARD Joëlle CHEVILLARD Jean-Philippe BERANGER Nathalie BEROUD Gaëlle JARRET Benoît COUDURIER Françoise GROS Gilbert CABRERA Julie
<b>Pouvoirs</b>	Cyril PITAVAL pouvoir à Jean-Marie KREBS Marie-France PICARD pouvoir à Françoise COUDURIER
<b>Absents/excusés</b>	/
<b>Diffusion</b>	Le conseil municipal, le site internet de la commune
<b>Prochaine réunion</b>	avril 2026
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Gaëlle BEROUD</b>

Rédactrice (auxiliaire) :	Emilie NATON
---------------------------	--------------

*Présents : 25  
Votants : 27*

## Table des matières

<b>Ouverture de la séance.....</b>	<b>4</b>
<b>1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION.....</b>	<b>4</b>
1.2 Election du Maire .....	4
1.3 Détermination du nombre d'adjoints.....	5
1.4 Election des adjoints et Maire délégués .....	5
1.4.1 Election des adjoints.....	5
1.4.2 Election des Maires délégués .....	6
1.5 Lecture et remise de la Charte de l'élu local .....	7
1.6 Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2026 (L. 2121-15 du CGCT) .....	8

## Ordre du jour

### Points soumis à délibération :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints et Maires délégués
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local
- Approbation du procès-verbal du 05 mars 2025

## Ouverture de la séance

M. Jean-Claude PARAVY, Maire sortant, déclare la séance ouverte. Il explique qu'il lui revient d'ouvrir la séance, de proclamer les élus installés, et de faire désigner le secrétaire de séance.

Celui-ci a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et les membres désignent ensuite Mme Gaëlle BEROUD comme secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance est ensuite placée sur la présidence du doyen d'âge M. Jean-Marie KREBS, qui a dénombré 25 conseillers et conseillères présents et constaté que la condition de quorum était remplie. Il ouvre la suite de la séance en précisant qu'il s'agit de son troisième mandat et que 27 personnes ont été élues et qu'il est important de placer au cœur de l'action à venir le travail d'équipe. Il procède ensuite à l'appel nominatif de l'ensemble des élus et confirme que le quorum est atteint.

### 1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

#### **1.2 Election du Maire**

M. Jean-Marie KREBS, membre le plus âgé du conseil municipal, invite les membres du conseil à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret à la majorité absolue (ou, à défaut d'élection à l'issue des deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour). Il rappelle qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé et déclaré élu.

En premier lieu, le conseil municipal désigne deux assesseurs au moins, à savoir :

- M. Fabien GUICHERD
- Mme Nathalie BERANGER

Après que le doyen ait lancé l'appel à candidature pour la fonction de Maire, M. Nicolas JACQUEMIER s'est porté candidat.

Puis chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom dans l'ordre de la liste et en commençant par la liste majoritaire, s'est approché de la table de vote et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, qui a fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	6
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	14

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENU	
	En chiffres	En lettre

M. JACQUEMIER Nicolas	21	VINGT-ET-UN
-----------------------	----	-------------

M. Nicolas JACQUEMIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il profite de ce moment pour remercier l'ensemble des présents pour leur investissement, rappelle qu'ils sont désormais tous élus au service de leurs concitoyens, pour veiller à embellir la Commune et lui donner un nouvel élan. Il dit que l'équipe municipale a désormais les cartes en mains et qu'un travail conséquent sera à réaliser. Il rappelle que les élus devront exercer leur travail avec sérieux, transparence et proximité pour ne pas décevoir les habitants, et qu'ils devront ensemble et collectivement faire avancer la Commune malgré les défis et contraintes socio-économiques, et conclut sur sa fierté à pouvoir servir les villages et leurs habitants.

### **1.3 Détermination du nombre d'adjoints**

M. Nicolas JACQUEMIER, Maire, présidant désormais la séance, invite les membres du Conseil à déterminer le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, à savoir 8 adjoints au maximum.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre d'adjoint pour le mandat à venir, étant précisé qu'il y avait antérieurement 6 adjoints.

#### ***Délibération***

***Abstentions : 0***

***Votes contre : 0***

***Votes pour : UNANIMITE***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 5 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Saint Genix les Villages.

### **1.4 Election des adjoints et Maire délégués**

#### **1.4.1 Election des adjoints**

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus à scrutin secret :

- au scrutin de liste,
- à la majorité absolue, sauf si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative,
- sans panachage ni vote préférentiel,
- et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire rappelle qu'en cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après l'appel à candidatures lancé par le Maire, la liste suivante est apparue candidate :

	<b>Liste conduite par Laurence POLLET</b>
1.	Laurence POLLET

2.	Jean-Marie KREBS
3.	Régine CHARANCE
4.	Régis PERROUD
5.	Alexandra PEYSSON

Puis, chaque conseiller municipal a ensuite été invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

La liste conduite par Mme Laurence POLLET a obtenu 21, vingt-et-une voix.

La liste conduite par Mme Laurence POLLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue. Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

1 <sup>er</sup> adjointe	Laurence POLLET
2 <sup>e</sup> adjoint	Jean-Marie KREBS
3 <sup>e</sup> adjointe	Régine CHARANCE
4 <sup>e</sup> adjoint	Régis PERROUD
5 <sup>e</sup> adjointe	Alexandra PEYSSON

#### 1.4.2 Election des Maires délégués

Le Maire propose ensuite de procéder à l'élection des Maires délégués dans deux des Communes déléguées de Saint-Genix-les-Villages. Il précise que le choix est fait de ne pas proposer de Maire délégué pour la Commune déléguée Saint-Genix-sur-Guiers Il rappelle que les Maires délégués n'ont pas le rang d'adjoint dans le tableau du Conseil municipal, mais qu'ils prennent rang immédiatement après ces derniers.

Le Maire rappelle que les Maires délégués sont élus à scrutin secret :

- A la majorité absolue, sauf si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative,
- En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

- Pour la Commune déléguée de Grésin

Après l'appel à candidatures lancé par le Maire, s'est déclaré candidat : M. Régis PARCORET.

Puis, chaque conseiller municipal a ensuite été invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENU	
	En chiffres	En lettre
M. PARCORET Régis	22	VINGT-DEUX

M. Régis PARCORET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire délégué de Grésin et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Pour la Commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens

Après l'appel à candidatures lancé par le Maire, s'est déclaré candidat : Mme Nathalie RIVE.

Puis, chaque conseiller municipal a ensuite été invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENU	
	En chiffres	En lettre
RIVE Nathalie	22	VINGT-DEUX

Mme Nathalie RIVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue Maire déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **1.5 Lecture et remise de la Charte de l'élu local**

Le Maire explique que l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lors de la 1<sup>re</sup> réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Il procède donc à la lecture de cette charte.

Il est remis à chaque conseillers municipaux un exemplaire de la charte de l'élu local et du chapitre III « conditions d'exercice des mandats municipaux » du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il invite le Conseil municipal à prendre acte de la lecture de la charte de l'élu local et confirmer qu'elle leur a été communiqué, avec les dispositions du chapitre III (Conditions d'exercice des mandats municipaux) du titre II du livre I<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Délibération**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : UNANIMITE**

#### **1.6 Approbation du procès-verbal du 5 mars 2026 (L. 2121-15 du CGCT)**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mars 2025 doit être approuvé par le nouveau conseil municipal et a été diffusé en amont aux membres. Aucune remarque n'a été formulée en retour. Il est proposé au Conseil de l'arrêter et de l'approuver.

#### **Délibération**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : UNANIMITE**

\*\*\*

Le prochain Conseil municipal se tiendra en principe le 23 avril 2026.

Mme COUDURIER demande à prendre la parole. Elle explique que lors des élections les électeurs ont fait leur choix, et dit que gagner est important et que la manière l'est aussi. Elle remercie les électeurs qui ont voté pour la liste à laquelle elle appartient et précise qu'il s'agira de porter la voix des électeurs qui ont fait confiance à cette liste et à la bonne tenue financière de la Commune, qui est en bonne santé financière et avec une équipe salariée compétente. Elle souhaite à l'équipe en place d'être à la hauteur pour la Commune et les habitants. Elle termine par une citation d'A. HUFFINGTON « l'échec n'est pas le contraire du succès, c'est une partie de la réussite ».

Le Maire lève la séance à 21h08

Le Maire,  
Nicolas JACQUEMIER  
**Signé**

La Secrétaire de séance,  
Gaëlle BEROUD  
**signé**